

Généalogie Lemoyne: dernières découvertes

Le notaire Antoine Lemoyne et Marguerite -Angélique Dormay

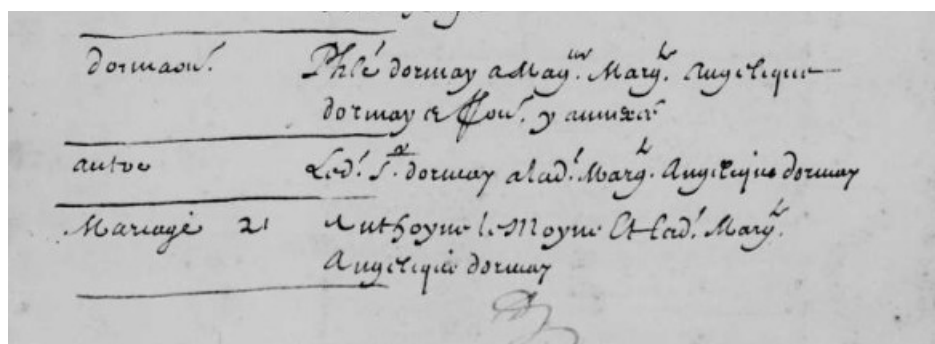
Trois mois à peine après avoir commencé sa carrière de notaire et de garde-notes royal à la suite de François Gaultier (1)(2) dans l'étude située dans le quartier du Marais à Paris, dans la rue Saint Antoine, non loin de l'église paroissiale Saint Gervais, aux abords de la place Baudoyer et du Petit Saint Antoine (3a), **Antoine LeMoyne** (prénommé aussi Anthoine, nommé parfois Lemoyne ou même Lemoine) s'est marié avec **Marguerite Angélique Dormay** (et non Dormoy) en septembre 1678. Le contrat de mariage avait été signé **le 21 septembre 1678** chez le notaire Philippe Gallois qui exerçait dans le quartier Saint-Merri, là où son étude était installée dans la rue Ste-Avoie. (4)

Malheureusement à ce jour, aucune information n' a été trouvée concernant les dates et lieux exacts de la naissance de chacun de ces deux personnages, ainsi que leur filiation exacte.

Néanmoins, il est sûr que Marguerite-Angélique Dormay était membre d'une famille influente dans la société parisienne de cette époque. En effet, elle avait au moins un frère, *François Dormay*, qui, étant Trésorier Provincial Extraordinaire des guerres en Provence et en Bresse, avait le privilège d'appartenir à la noblesse transmissible. Pour cette raison, celui-ci put assurer une formation de mousquetaire du roi à son fils *Jean-Baptiste Dormay*, un des deux enfants qu'il avait eus de son union avec *Anne de Nully*, une noble dame originaire du Beauvaisis. Ce fils dilapidera son héritage, accumulera tant de dettes que sa famille (dont son cousin par alliance le notaire Antoine Lemoyne) le fera interner à l'asile de Charenton en 1721. Quant à sa fille *Anne Gabrielle Dormay*, elle épousera un excellent parti, Jacques Cromot qui possédait la seigneurie de Vassy près d' Avallon, seigneurie dont elle héritera par la suite. (5a)

Il est prouvé que Marguerite-Angélique Dormay était l'une des nièces de *Philippe Dormay*, prêtre, Principal du collège de Laon implanté rue de la Montagne Ste Geneviève à Paris et aumônier de Louis XIV.(5b) En fait, peu avant le mariage de Marguerite-Angélique, cet important personnage avait abandonné tous ses droits sur la succession de feu son père **Antoine Dormay** à ses nièces (5c), à savoir à *Madeleine Dormay*, épouse de *Nicolas Delettre*, bailli du duché de Guise et à *Marie Angélique Dormay*, après leur avoir fait une donation, déposée chez le notaire Philippe Gallois, la veille de la signature du contrat de mariage de cette nièce.(4)

Ainsi donc, ces nièces étaient des petites-filles d'un certain **Antoine Dormay**. Mais étaient-elles soeurs? *Dans ce cas, Marguerite-Angélique aurait eu comme parents l'ancien avocat Antoine Dormay et Marie Jacquelet.*(5d) *N'étaient-elles que cousines? Mais alors, qui étaient vraiment les parents de Marguerite-Angélique?*



Donation de Philippe Dormay à ses nièces & Contrat de mariage d' Antoine Lemoyne et de Marguerite Angélique Dormay le 21 septembre 1678
cf répertoire de Philippe Gallois

La carrière du notaire Antoine Lemoyne dans le quartier du Marais à Paris est désormais bien connue. Outre l'enregistrement de divers actes privés tels que des contrats de mariage, des testaments ou des renonciations, Antoine Lemoyne proposait des services bancaires à ses clients en servant d'intermédiaire entre prêteurs et emprunteurs qui utilisaient le système des rentes constituées (ou constitutions) qui s'était développé en France pour pallier l'absence de crédit bancaire, interdit pour des raisons religieuses (la religion catholique interdisant de toucher des intérêts).(3b)

Cet ancêtre finit ses jours dans la Vieille Rue du Temple, là où il avait implanté sa seconde étude en 1708. Celle-ci se trouvait juste en face du débouché de la rue Ste Croix de la Bretonnerie, entre l'ancien Hôtel d'Effiat devenu l' Hôtel Pelletier et la rue des Rosiers. (3a- 6a)

La date précise de son décès n'a pas été trouvée, mais on peut la situer entre le 1er février 1728, date à laquelle il vendit sa charge à Roch Augustin Lemaire et le 28 février 1730, jour où fut prononcée l'interdiction d'exercer de ce successeur qui évoquait lors de son interrogatoire la mort du notaire Antoine Lemoyne. (6b)

Les enfants du notaire LeMoyne

Antoine Lemoyne eut plusieurs enfants, dont quatre au moins parvinrent à l'âge adulte. Ce furent Antoine, Nicolas, Louis et Agnès, cités dans un acte de partage du 22 janvier 1738. (7)

Antoine Lemoyne, le fils aîné

*Je voudrais revenir sur les suppositions que j'avais émises en 2014 au sujet de la date de naissance d' Antoine Lemoyne, le fils aîné du notaire dans le texte "Antoine Lemoyne notaire" inséré dans le site SYVILAGE dont voici l'extrait: " Selon les dates recueillies dans différents documents, il **semblerait** que son fils Antoine LeMoyne, le futur Trésorier de France, **né soit le 15 octobre 1668, soit le 10 janvier 1675** dans le quartier St Gervais de Paris, **fût issu d' une première union**, puisqu'il est prouvé que le notaire n'avait contracté un mariage avec Marguerite-Angélique Dormoy ou Dormay, que le 21 septembre 1678 à Paris...." (8)*

La lecture détaillée de l'acte de partage de 1738 et la désignation précise des héritiers m'ont permis de rectifier la vision que j'avais de cette fratrie. Ainsi, Antoine Lemoyne, le futur Trésorier de France, était bien le fils du notaire Antoine Lemoyne **et de son épouse Marguerite-Angélique Dormay**. Aussi, Antoine le notaire **n'a jamais eu d'enfant d'un premier lit** et les dates de naissance trouvées dans les archives de Paris [*" soit le 15 octobre 1668, soit le 10 janvier 1675 "*](8) ne sont pas celles d'**Antoine LeMoyne**, futur trésorier, le père d'Antoine-Philippe, le grand-père de Charles-Louis et l'arrière-grand-père d'Antoine-Charles-Louis Lemoyne qui adoptera notre ancêtre Louis Mutel en 1830 à Sablonceaux. De plus, je viens de découvrir la date exacte de la naissance de ce personnage: **Antoine LeMoyne**, le futur Trésorier de France, avait été **baptisé le 1er septembre 1679**, grâce à une liste établie en 1970 dans une étude relative aux «officiers du bureau des finances». (9)

Antoine avait deux frères puînés, Nicolas et Louis. *Lequel a vu le jour en premier? Je l'ignore.*

Nicolas-Michel-Marie LeMoyne, né à Paris-St Gervais, le 8 juillet 1683 (10) était déjà avocat Au Parlement de Paris et marié avec **Françoise-Louise Bertin** en avril 1731, quand celle-ci hérita de sa grand-tante Marguerite Ogier, décédée sans enfants.(11) Le couple vivait alors dans le Marais, dans la rue des Billettes. Nicolas déjà âgé et Françoise furent les parents d' une fille née en 1739 ou 1740, prénommée *Angélique-Louise* qui sera très vite orpheline. Le couple demeurait rue du Roi de Sicile en 1742. **Françoise disparut en juin 1744** (12a). Nicolas, devenu veuf et tuteur de sa fille, habitait juste à côté, dans la rue de la Verrerie, quand il **décéda** deux ans plus tard **en 1746**. Il avait cinquante-sept ans. (12b)

Angélique-Louise Lemoyne mariée le 6 juillet 1756 à Paris avec *Clément Henri Langlois*, maître des comptes à Paris (13a), mettra au monde deux enfants: Antoine-Louis et Marie-Louise Félicité Langlois, avant de décéder à Paris à l'été 1768. (13 b). *Antoine-Louis Langlois*, né après 1761, sera garde de la marine et décèdera avant 1784. Sa soeur *Félicité Langlois* sera la seconde épouse du cousin issu-germain *Félix Léon Blanchard de Changy* et décèdera le 18 août 1783 à Paris, rue Portefoin dépendant de la paroisse St Nicolas des Champs. Ces enfants vendront en 1780 une maison située impasse de Guéménée qu'ils avaient héritée de leur mère. (13 c) Quant à leur père, Clément Henri Langlois, il se remariera en août 1784 et décèdera 4 ans plus tard, le 14 février 1788.(13d)

On sait peu de chose sur l'autre frère d'Antoine, **Louis LeMoyne**, seulement qu'il était déjà mort en janvier 1738 lors du partage.(7) Dans cet acte, il est déclaré que de son vivant, Louis avait été prêtre, docteur en théologie à la Sorbonne et chanoine de l'église d'Evreux. Effectivement, il était présent à Evreux en novembre 1718, comme chanoine de la cathédrale, lorsque fut effectué le recensement des membres du clergé de ce diocèse (14 a).

Autre certitude: Louis Lemoyne était présent le 24 septembre 1731, à Champigny (là où sa soeur Agnès et son frère Nicolas achèteront chacun une maison). Ce jour-là, il témoignait du décès d'Anne Bertin, fille de Charles Bertin, écuyer, ancien commissaire des guerres et de Marguerite Sibours. Cette jeune fille était en fait une soeur cadette de Françoise-Louise Bertin, sa belle-soeur. (14 b)

Malheureusement, je n'ai trouvé ni l'endroit, ni la date où ce chanoine quitta ce monde. Aussi, il est impossible de savoir l'âge qu'il avait lors de sa mort et donc de déterminer, même approximativement, son année de naissance.

Quant à la quatrième enfant du notaire Antoine Lemoyne et de Marguerite-Angélique Dormay, **Agnès-Angélique Lemoyne**, c'est sûr, elle était née le 17 avril 1690 à Paris dans la paroisse Saint Gervais (10). Elle resta célibataire et s'occupa des affaires familiales dont le partage en 1738. A cette époque, elle demeurait dans la rue des Mauvais Garçons, à deux pas de la demeure de son frère Nicolas donc. C'est elle qui fut chargée lors de la décision du 28 novembre 1746, de l'éducation de sa nièce Angélique-Louise devenue orpheline.(12 b). *Quand et où finit-elle ses jours? Je l'ignore.*

Antoine Lemoyne-fils et Catherine-Suzanne Gendron

Antoine qui n'avait pas encore fêté ses vingt-neuf automnes épousa **Catherine-Suzanne Gendron**, le 20 février 1708. (15) *Comme je n'ai pas retrouvé l'étude où fut signé l'acte de mariage, il m'est donc impossible de repérer le lieu où habitait la fiancée.*

On sait très peu de choses en ce qui concerne la naissance de cette jeune épouse. Elle vit le jour vraisemblablement, au cours de l'année 1690, puisqu'elle était âgée de 75 ans lorsqu'elle mourut le 13 Février 1765 à Paris Saint Gervais, dans sa demeure rue Neuve St Gervais.(16a) *Mais à quel endroit vit-elle le jour?*

Dans sa petite enfance, Catherine-Suzanne Gendron n'était pas appelée ainsi. En effet, le 3 mars 1702, son père **Philippe Gendron** qui était une connaissance du notaire Antoine Lemoyne, déposa dans l'étude de celui-ci, un acte de légitimation pour **Catherine-Suzanne de la Perrotière**. (3b) Or, qui dit «légitimation», dit «reconnaissance d'une enfant naturelle». Il s'agissait bien de cela, comme le témoigne un acte enregistré dans l'étude LeMoyne, au mois de mai suivant en ces termes: "**Gendron (Catherine-Suzanne)- fille de Philippe Gendron et d'une demoiselle qui n'est point nommée, attendue qu'elle s'est depuis fait religieuse**" (16b) L'enfant avait donc douze ans.

Philippe Gendron et Catherine Angélique Formentin.

Le père de Catherine, Philippe Gendron, appartenait à une famille de gentilshommes évoluant dans le monde juridique de l'époque, dans le Marais à Paris.

Philippe Gendron, avocat au Parlement à ses débuts(16c), exerça dès 1669, comme Premier Commis chez l'intendant des finances. Ce fut surtout auprès de l'intendant nommé en 1684, Michel Le Peletier de Souzy (qui était en fait le frère de Claude Le Peletier, prévôt des marchands de Paris et successeur de Colbert au contrôle général des finances) qu'il exerça la plus grande partie de sa carrière. En 1700, lorsque M.de Souzy, chargé conjointement de l'intendance des finances et des fortifications, exerça avec son fils Le Peletier des Forts, Philippe Gendron continua de travailler avec les deux hommes pendant deux ans, cumulant son emploi de commis avec celui de secrétaire du roi, puis exerça dans cette charge avec M.de Souzy jusqu'en 1706. (16d)

Philippe était un des financiers qui traitaient leurs affaires dans l'étude d' Antoine Lemoyne. Il utilisa les services bancaires de ce dernier, au moins trente quatre fois, de mai 1688 à décembre 1715 dans cette étude. Il déposa également quelques actes privés comme la légitimation de sa fille en 1702, mais surtout son propre contrat de mariage qui fut signé le **12 sept 1706** avec **Catherine Angélique Formentin**. (3b)

Catherine-Angélique était la cinquième et dernière enfant de la fratrie issue de l'union de **Nicolas Formentin** qui était, Ecuyer, Conseiller du roi et Contrôleur en la chancellerie de France et de **Julienne Forestier** issue elle aussi d'une noble famille, épousée en 1663 dont il sera par la suite séparé. Les frères et sœurs de Catherine-Angélique étaient Nicolas Formentin-Forestier qui était Ecuyer, seigneur de la Châtaigneraie, Marguerite-Julienne Formentin, Nicolas Formentin, Gilles Formentin et Antoinette-Madeleine Formentin.(16e)

Quant à cette épouse, elle considéra toujours Catherine-Suzanne Gendron comme sa propre fille, tout comme la famille Formentin-Forestier. Pour preuve, en novembre 1750, Catherine-Suzanne, alors veuve d'Antoine Lemoyne et épouse de Jean Robert Sanson, bénéficiera d'une donation de la part de sa parente *Madeleine-Marguerite Forestier, veuve de Jean-Baptiste de Faverolles d' Arras*, de deux maisons sises rue des Lombards. (16d)

La date de la mort de Philippe Gendron reste encore inconnue. Cependant, il est possible de la situer entre le **22 décembre 1715**, jour où son dernier acte avait été enregistré à l'étude Lemoyne et le **11 mars 1721**, date où fut attribuée une Constitution du Roi à "Catherine Angélique Formentin, **sa veuve**". (3b)

Le Trésorier de France Antoine Lemoyne

Ainsi, Antoine Lemoyne, le fils aîné du notaire Antoine Lemoyne entra dans la carrière juridique par la grande porte... en devenant **avocat** (9), comme son père à ses débuts, poursuivant ainsi la tradition familiale, tout comme le fit son frère cadet Nicolas-Michel qui fut lui aussi, avocat au Parlement. Il venait de se marier avec Catherine-Suzanne lorsqu'il fut nommé Trésorier de France dans le 35ème office par provision, c'est-à-dire après avoir obtenu sa lettre de provision d'office, à savoir l'autorisation d'exercer, le 3 mars 1708. Il fut reçu à la chambre des comptes, appelée aussi chambre du domaine du Palais, le 29 du même mois et au bureau des finances de la généralité de Paris, le 2 avril 1708. (9)

Ainsi, presque tous les enfants des notaires parisiens exerçant à l'époque de Louis XIV, ont appartenu au monde des officiers, jouissant de privilèges fiscaux ou juridiques, voire pour certains de privilèges liés à la noblesse. Mais rares étaient ceux qui ont été officiers dans la finance.(17a) Et pourtant, ce fut le cas d' Antoine Lemoyne- fils qui devint Trésorier de France. Or, cette charge de Trésorier lui accordait le droit d'appartenir à la noblesse transmissible, tout comme en avait bénéficié son oncle maternel François Dormay. A Paris, les Trésoriers de France avaient eu le droit de porter le titre d'écuyer et de le transmettre à leurs fils en 1705.(17b) Ceci explique que les fils,

petits-fils et arrière-petit-fils d'Antoine Lemoyne-fils portèrent ce titre et eurent le droit, en qualité de gentilhomme d'être admis dans tous les emplois où il était nécessaire de faire preuve de noblesse, comme le confirme le certificat établi en septembre 1767 pour Jean-Robert et de Charles-Louis Lemoyne dont voici quelques extraits :

" Le 1er septembre 1767, Louis Pierre d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, certifie au duc de Praslin de la marine que Jean Robert Suzanne LE MOYNE, né le 8 mars 1750 et baptisé le 22 juillet suivant à l'église St Sauveur de Cayenne, âgé de 17 ans , 5 mois, 20 jours, a la noblesse nécessaire pour être admis au nombre des gardes de la marine.... " (15)

" Le vendredi 4 septembre d'Hozier certifie que Charles LE MOYNE, écuyer, né le 14 juin 1746 et baptisé le 1er avril () à St Pierre de la Martinique est en droit, en qualité de gentilhomme, d'être admis dans tous les emplois où il est nécessaire de faire ses preuves de noblesse."* (*) plutôt 1er août. (15)

L'étude concernant les officiers des finances signale que le Trésorier Antoine Lemoyne avait été de 1722 à 1734, Commissaire aux Ponts et Chaussées.(9) Ce détail avait été donné dans la biographie consacrée à la famille Blanchard de Changy, notamment à celle de François Claude Blanchard de Changy qui avait épousé le 11 septembre 1739 sa fille Elisabeth LeMoyne. (18).

Devenu père de quatre enfants, le Trésorier Antoine LeMoyne quitta la maison familiale de la Vieille Rue du Temple pour résider un peu plus loin, mais toujours dans le quartier du Marais dans le secteur de la paroisse St Gervais. Avec certitude en 1721, il habitait dans la rue des Coutures (ou Cultures) Saint Gervais à proximité de l'Hôtel Camus (futur Hôtel Salé, actuel Musée Picasso)(5a). Puis, en 1733, il demeurait dans la rue perpendiculaire, dans la rue Neuve Saint Gervais appelée aussi rue Saint Gervais (actuellement rue Thorigny), là où il possédait une maison qu' il avait réoccupée en 1720 après l'avoir louée.(19 a) En effet, le 15 juin 1733, le Trésorier Lemoyne passait un marché avec l'entrepreneur Richard qui s'engageait à exécuter des travaux nécessaires à l'agrandissement de cette maison. Mais à l'automne 1734, Antoine quittait ce monde et sa veuve Suzanne Gendron s'acquittait un peu plus tard du reste des paiements de ces travaux.(19 b) D'ailleurs, elle demeura longtemps à cette maison (au moins jusqu'en 1746) et même, c'est à cet endroit qu'elle quitta ce monde en février 1765. Leur fils Louis Lemoyne de la Verrière y était domicilié en 1776.

Par ailleurs, l'étude relative aux Trésoriers de France indique qu' Antoine Lemoyne était mort en charge (celle de Trésorier) «avant le 21 mars 1735» (9), ce qui était en fait la date où sa charge de commissaire des ponts et chaussées avait été rachetée. Il est maintenant connu qu' **Antoine Lemoyne est décédé le 30 septembre 1734** à Paris. Son inhumation fut faite à l'église St Gervais, vu son domicile situé dans la rue Neuve St Gervais. (15)

Le 7 octobre suivant, le notaire Dionis (dont l'étude était située dans la rue Sainte Croix de la Bretonnerie au coin de la rue des Billettes) procéda à l'inventaire de ses biens et effets (20a). Le 14 décembre, sa veuve Catherine Suzanne Gendron fit enregistrer au Châtelet de Paris la clôture de l'inventaire après décès de son mari, en son nom et au nom de ses quatre enfants mineurs, Antoine-Philippe portant les prénoms de ses deux grands-pères, né le 12 avril 1714, alors avocat en Parlement, Elisabeth, François-Nicolas et Louis, tous émancipés d'âge qui restaient sous son autorité puisqu'elle était désignée comme leur curatrice et sous celle de leur tuteur, leur oncle paternel l'avocat Nicolas-Michel LeMoyne. (20b)

Louis de la Verrière

*J'ignore presque tout de la vie de ce dernier enfant du trésorier Antoine Lemoyne et de Catherine Suzanne Gendron. En fait, j'ai longtemps cru que ce frère d'Antoine-Philippe était une soeur qui s'appelait **LouisE** selon ce que j'avais cru lire dans l'acte après décès du 14 décembre 1734 (20b) en prenant la boucle de la lettre finale S pour un E. Mais en fait, cet enfant était un garçon et se prénomait **Louis** !*

Une première confirmation de cette identité se trouvait dans l'avis de tutelle de Joachim Félix Léon Blanchard de Changy en 1746, lorsque l'aïeule de cet enfant, Catherine-Suzanne Gendron évoqua à deux reprises les **trois garçons** encore en vie qu'elle avait eus avec le Trésorier Antoine Lemoyne, en plus de sa fille Elisabeth, la mère décédée de l'enfant de six ans. (19 a)

Une deuxième confirmation était apportée par le certificat de noblesse établi en 1767 pour Jean Robert Suzanne et Charles Lemoyne qui se terminait ainsi:

« L'inhumation à Paris le 30 septembre 1734 d' Antoine LE MOYNE est faite en présence de ses fils Antoine Philippe, qualité d'écuyer, avocat en parlement, et Louis également écuyer.(15)

Enfin, une évocation précise de ce **fils** se trouve dans l'avis d'émancipation des enfants Anne-Louis et Félicité Langlois dont la mère était Angélique Louise Lemoyne, la fille unique de Nicolas-Michel Lemoyne et de Françoise-Louise Bertin. Cet acte avait été passé le 3 février 1776 devant divers membres de la famille des enfants dont :

- Joachim Félix Léon Blanchard de Changy, Ecuyer d'honneur du roi, capitaine de régiment de Condé - cavalerie, "oncle des deux mineurs" (en fait leur cousin issu-germain du côté Lemoyne, car il était le fils d' Elisabeth Lemoyne et de Claude de Changy). Joachim qui habitait rue Portefoin sera l'époux en secondes noces de Félicité l'année suivante, en 1777.

- Antoine-Philippe Lemoyne, Ecuyer, Conseiller commissaire de la marine, "oncle à la mode de Bretagne" (en fait cousin-germain de leur mère) qui logeait à cette date rue St Louis du Marais dépendant de la paroisse St Paul, alors qu'il vivait à Rochefort depuis la fin de sa mission acadienne

- **Louis Lemoyne de la Verrière, Ecuyer**, aussi **oncle** à la mode de Bretagne (lui aussi cousin-germain de leur mère puisqu'il était **frère** du précédent!) qui habitait alors rue Saint Gervais sur le secteur de la paroisse St Gervais, à savoir dans la maison paternelle qui avait été transformée en 1733.

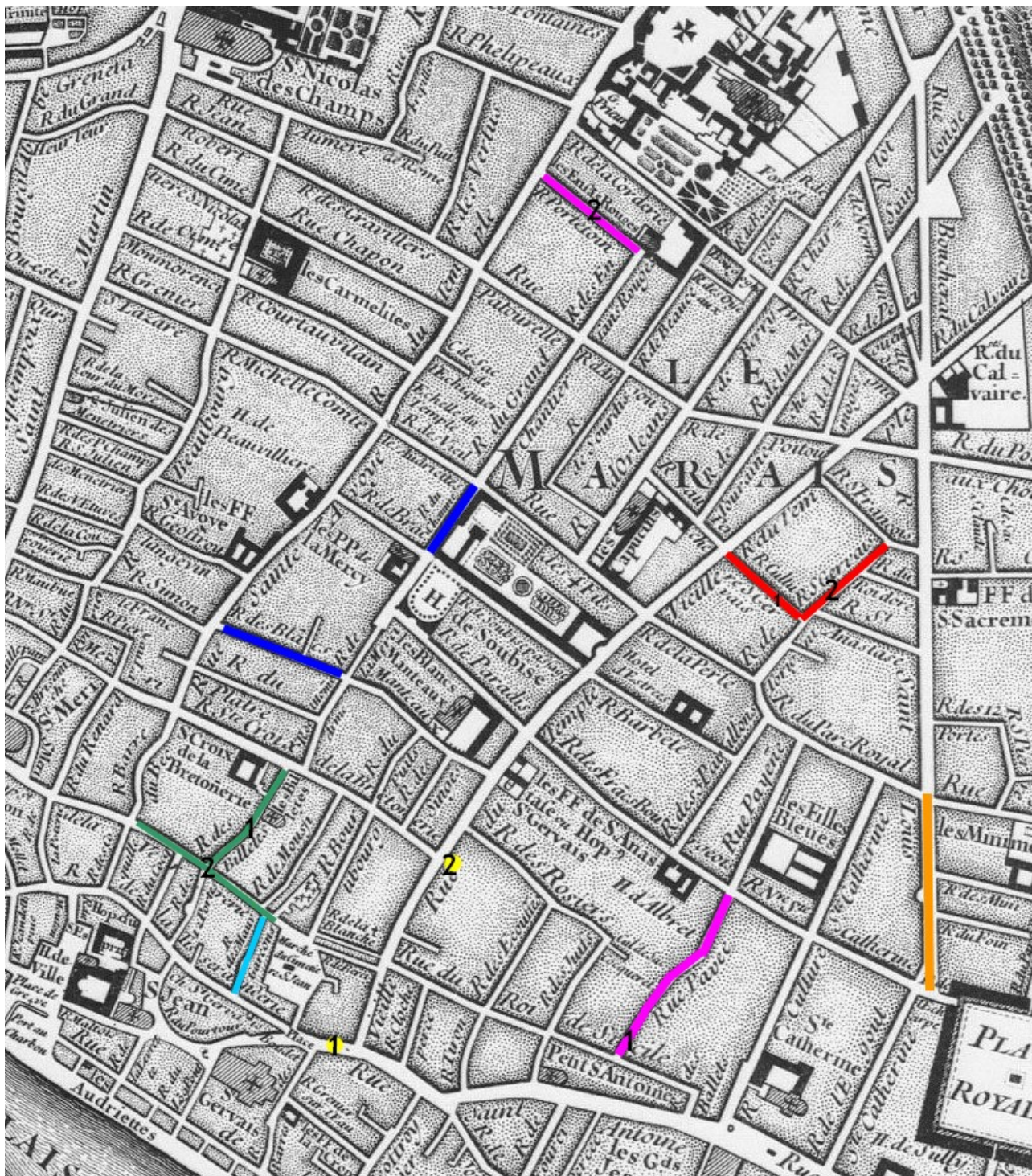
Si Louis comme son frère portait le titre d'écuyer dû à la charge paternelle de Trésorier de France de Paris, comment expliquer qu'il était désigné comme "seigneur de la Verrière"? Possédait-il une seigneurie, à cette date ? Si oui où se trouvait-elle donc? Ou bien était-il était-il membre du clergé, chargé d'administrer une seigneurie ecclésiastique, à la Verrière justement?

1830. Adoption de Louis Mutel par Antoine-Charles-Louis Lemoyne

Je voudrais évoquer l'étrange parcours que suivirent les hypothèses sur les liens qui auraient pu exister entre Antoine Lemoyne l'adoptant et Louis Mutel l'adopté, hypothèses que j'avais émises dans mon ouvrage intitulé "Des colonies à l'abbaye" en ces termes:

« Il est temps d'émettre des soupçons sur l'identité du père biologique du jeune Louis. Et si le père naturel du jeune Louis n' était pas ce Louis Mutel qu' elle [Jeanne Servant] avait épousé, mais son ancien amant, Charles Lemoyne, certes vieillissant, mais n'ayant pas encore pas atteint la cinquantaine? Une autre hypothèse nous vient à l'esprit. Le petit Louis aurait-il pu être l'enfant naturel du fils Lemoyne, cet Antoine qui lui, certes n'était âgé que de 17 ans donc trop jeune pour se marier, mais suffisamment mûr pour procréer? Dans les deux cas, en adoptant celui qui était officiellement le demi-frère de sa demi-soeur, Antoine n'adoptait-il pas en réalité son demi-frère ou même son propre fils?» (21)

Je tiens à préciser que je n'émettais que des hypothèses, étant bien incapable d'apporter la moindre preuve! Alors, je me permets de rappeler à tous les amateurs de généalogie qui se sont inspirés de mon texte pour prendre position et rendre publique dans divers sites de généalogie cette explication comme si c'était une évidence, qu'il ne s'agit que d'hypothèses et donc qu'il faut rester prudent! De plus, il serait appréciable que chacun précise ses sources....



Demeures de la famille Lemoyne entre 1678 et 1783 cf plan de Paris Roussel 1730

en jaune : Etudes du notaire Antoine Lemoyne : 1= rue St Antoine entre 1678 & 1707 . 2= Vieille rue du Temple entre 1707 et 1730

en rouge: Antoine le trésorier 1=rue des Cultures St Gervais en 1721. 2= rue Neuve St Gervais à partir de 1733 puis à sa veuve **Suzanne Gendron** en 1738 , 1746 et même 1765 et à leur fils cadet **Louis Lemoyne de la Verrière** en 1776.

en bleu turquoise : Agnès rue des Mauvais Garçons

en vert: Nicolas 1= rue des Billettes en 1738 . 2= rue de la Verrerie en 1742

en orange: Philippe rue Saint Louis du Marais en 1776

en rose: Blanchard de Changy : 1= rue Pavée entre 1739 et 1742. 2= rue Portefoin en 1776 et 1783

en bleu foncé : Anne de Nully rue du Chaume en 1721 et **Jean Baptiste Dormay** rue du Plâtre en 1721

Sources, preuves avérées

1 = Acquisition de l'office par Antoine Lemoyne avocat au parlement de Paris le 30 juin 1678 (ANY3981)cf
Familles parisiennes

2= Répertoire de l'étude CXVII de Antoine Lemoyne // année 1678 , du 7 juillet au 31 déc 1678 / codes minutes cf
CHAN = ET/CXVII 596 à ET/CXVII 727/// AN salle des inventaires virtuelle

3 a = Situation de l' étude répertoriée CXVII : la première étude , rue St Antoine et de la seconde rue Vieille du Temple cf CHAN cf Au delà de l'Etat- Civil - 75 - localisation des études parisiennes Antoine Lemoine, notaire CXVII
3 b= activités du notaire Antoine Lemoyne : Minutes et répertoires du notaire Antoine Lemoyne in site [siv.archives-nationales_culture.gouv](http://siv.archives-nationales.culture.gouv)

4= Mariage de Lemoyne Antoine / Dormay Marguerite , 1678-09-21, étude LXXV , rue Ste Avoie/ notaire Philippe Gallois/ Liste chronologique des actes pour la période du 2 janvier au 31 décembre 1678 / AN salle des inventaires virtuelle

5a= Dormay François cons. du roi trésorier provincial des guerres x Nully de Anne, 1721-08-01 , **interdiction** pour leur fils Jean Baptiste âgé de 46 ans... , p 98 à 156 et **Tution et avis Dormay** du 1721/14/08 p 751 à 754 cf **registres de tutelle** (ANY 4350)cf familles parisiennes & Voir le texte "un mousquetaire interné à Charenton " inséré dans mon site SYVILAGE.com & **Succession de Jacques Cromot de Vassy** in "Bulletin de la société d'études d'Avallon Tome 2, édition 1881 page 175

5b= Philippe Dormay: principal du collège de Laon à Paris qui décédera le 30 juillet 1692cf *Université de Paris 1200 1875 de Charles Desmaze*

5c= Abandon de Philippe Dormay: mémoire de la société académique, sciences , arts, belles lettres, agriculture industrie de St quentin édition 1890// [généanet](http://geneanet.com) / bibliothèque

5d= mariage de Madeleine Dormay & Nicolas Delettre le 27 février 1669 (AD Aisne, BMS Guise)

6= a= "Traité d'office de notaires du 1er février 1728 entre Antoine Lemoine & Roch Lemaire CXVII rue Vieille du Temple"Roch Augustin " 1728-1730 "cf AN salle des inventaires virtuelle

6= b= Exercice de Roch Augustin Lemaire, du 14 février 1728 au 31 janvier 1730 dans l'étude CXVII cf Au delà de l'Etat- Civil - 75 - localisation des études parisiennes de 1725 à 1749 sur le plan Roussel de 1730

6= c= l'interdiction de Roch Lemaire du 28 février 1730 (AN Y 4452) cf familles parisiennes

6=d = Antoine Lemoine, notaire CXVII Icf Minutes et répertoire s du notaire Antoine Lemoyne// siv.archives-nationales_culture.gouv/MC/RE.CXVII/9 **du juillet 1678 à décembre 1729**

7= Partage et succession Lemoyne= acte du 22 janvier 1738 (AN & III 896)cf familles parisiennes

8= Naissance supposée d' Antoine Lemoyne futur trésorier cf " Antoine Lemoyne notaire" site Syvilage

9= Antoine Lemoyne trésorier = Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France 1970 A 97 in Gallica dans « Officiers du bureau des finances» cf [généanet](http://geneanet.com)! Lemoyne Antoine 1312 résultats page 6

10= Naissances de Nicolas et Agnès Lemoyne cf Archives numérisées de Paris

11= Partage 1731 et succession de Marguerite Ogier veuve Lamendy, le 1er avril 1731(AN ET LIII 257) cf familles parisiennes

12 a= registre de clôture d'inventaire après décès de F L Bertin 22 juin 1744 (AN6 5273) cf familles parisiennes

12b= actes Lemoyne Bertin du 28 novembre 1746 Angélique Louise 6 ans (ANY 4651) cf familles parisiennes

13 a= mariage A L Lemoyne et CH Langlois: le 6 juillet 1756 à Paris cf Archives numérisées de Paris

13 b= clôture d'inventaire après DC Langlois Clément Henry & Lemoyne Angélique Louise du 29 août 1768 (ANY 5301) cf familles parisiennes

13c = vente maison impasse Guéménée en 1780 cf vente Bérard le 13 décembre 1878 ((ANR C II -1045 pages 917 à 953 familles parisiennes)

13 d= remariage – décès de Clément H Langlois cf: avis Revel / Langlois du 14 février 1788 (AN Y 5162) cf familles parisiennes

14 a= Louis LeMoine chanoine de l'église d' Evreux / "Acte d'appel du diocèse d' Evreux: Evreux 1718 , déposé au greffe de l'officialité de Paris le 24 novembre 1718

14 b= inhumation d'Anne Bertin le 24 septembre 1731 à Champigny sur Marne/ BMS de Champigny cf AD 94

15= Trouvailles / Famille Le Moyne de Martinique chez D' Hozier et Chérin par Pierre Bardin in Compléments à Généalogie et Histoire de la Caraïbe Nouvelle Série N° 18 2ème trimestre 2015, page 17/cf site ghcaraibe.org

16 a= 1765: Décès de Catherine Suzanne Gendron = Béziaud et journal

16b= 1702: Légitimation par son Philippe Gendron cf *Minutes ou transcriptions authentiques d'actes émanés des rois Louis XIV et Louis XV expédiés par le secrétaire de la maison du roi et concernant le royaume ou des particuliers* (1669-1786) tome X, O/1/46 folio 240

16 c= donation in *Inventaire du chartrier de Champ* page 150 par Yannick Chassin de Guermy 1973

16d= Philippe Gendron commis de l'intendant Le Peletier in "maison du roi" copies d'actes émanant Louis XIV etc particuliers// in siv.archives-nationales.culture.gouv.fr & in " *Au coeur de l'Etat sur intendance, contrôle général et intendance* » par Michel Antoine 3003

16e= mariage de Philippe Gendron et de Catherine Angélique Formentin in généanet / généalogie Formentin

17 a= Les notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV, étude institutionnelle et sociale par Marie-Françoise Limon . Toulouse : Presses universitaires du Mirail, 1992 ou (Histoire notariale.) ou bibliothèque de l'école des chartes / Année 1994/ Volume 152/ N°1

17 b= Trésoriers de France: " Dictionnaire encyclopédique de la noblesse de France" par Nicolas Viton de Saint-Allais

18= Armorial général de France Noblesse de France sur la famille D'Hozier par Edouard de Barthélémy/ Ed. Dentu Paris 1867

19 a = maison louée et reconquise: Avis de Changy du 26 mars 1746 (ANY 4645) cf familles parisiennes

19 b = travaux dans la maison rue Neuve St Gervais : Etude François II Dionis, étude III /884 du 15 juin 1733 & 24 mai 1738 = Pièces jointes :Devis des travaux.- Plan des caves, 1er 2e et 3e étages, en deux feuilles. Etude sise rue Ste Croix de la Bretonnerie au coin de la rue des Billettes.& **Document du Minutier Mireille Rambaud 1965**

20 a= Décès d' Antoine Lemoyne Trésorier cf catalogue général des manuscrits de la bibliothèque publique de France volume 23 en 1776

20 b = Inventaire après décès fait au Châtelet de Paris le 14 décembre 1734 (AN Y 5294) cf familles parisiennes

21= "Voile levé sur l'énigme de l'adoption " in "Des colonies à l'abbaye" / chapitre XVI «Une curieuse adoption», page 346 de l'ouvrage papier et suite chapitre XVII «Noces saintongeaises p 355»